

HAUSSE DE LA TVA ACTIVITES HIPPIQUES

Travail des chevaux	Taux de TVA 2012	Taux de TVA 2013	Taux de TVA 2014
Prestations de pré-débourrage - débourrage – entrainement – valorisation des chevaux pour le loisir, le sport ou les courses (trot, galop) dès lors qu'elles ne sont pas accessoires à l'enseignement de l'équitation ou à une activité sportive au sens de l'article L. 212-1 du code du sport et réalisées au sein d'une structure encadrée par une fédération sportive ou dont les installations sportives bénéficient d'un agrément ministériel	7%	19,6%	20%
Tourisme			
Location de chevaux pour balades et randonnées (réalisée par des éleveurs de chevaux, haras ou centres de loisirs non encadrés par une fédération sportive ou dont les installations sportives ne bénéficient pas d'un agrément ministériel)	7%	19,6%	20%
Accompagnement et encadrement de balades à cheval touristiques (réalisé par des éleveurs de chevaux, haras ou centres de loisirs non encadrés par une fédération sportive ou dont les installations sportives ne bénéficient pas d'un agrément ministériel)	7%	19,6%	20%
Prise en pension de chevaux			
Pensions « pures » de tous types chevaux (autres que pensions de chevaux reproducteurs ou accessoires à l'enseignement de l'équitation ou à une activité sportive au sens de l'article L. 212-1 du sport), notamment les prises en pension de poulains, hors reproducteurs	7%	19,6%	20%
Pensions de chevaux de course	7%	19,6%	20%
Pensions « retraités »	7%	19,6%	20%
Refacturation des soins vétérinaires, de la tonte des chevaux, de la maréchalerie, du transport et des autres prestations accessoires à la prise en pension, exceptées l'alimentation, le fumier et la paille, qu'ils soient refacturés par des éleveurs, des centres équestres ou des écuries de pension (application du taux normal dans tous les cas)	7%	19,6%	20%
Location de chevaux			
Location de chevaux autres que reproducteurs	7%	19,6%	20%
Exploitation chevaux de courses			
Refacturation de frais	7%	19,6%	20%
Gains entraîneurs	7%	19,6%	20%
Gains drivers	Franchise ¹ ou 7%	Franchise ¹ ou 19,6%	20%
Primes naisseurs	7%	19,6%	20%
Gains de courses	7%	19,6%	20%
Vente de chevaux			
Ventes de chevaux à des personnes non assujetties à la TVA (particuliers) ou des exploitants soumis au forfait, destinés à être utilisés pour le sport, le loisir, ou la course	2,10%	19,6%	20%
Ventes de chevaux à des professionnels assujettis à la TVA et soumis au réel, destinés à une utilisation de sport, destinés à être utilisés pour le sport, le loisir, ou la course (y compris à un centre équestre pour instruction)	7%	19,6%	20%
Ventes de poulains, pouliches et chevaux dans le cycle d'élevage à des non assujettis à la TVA (particuliers) ou à des exploitants soumis au forfait	2,10%	19,6%	20%
Ventes de poulains, pouliches et chevaux dans le cycle d'élevage à des assujettis à la TVA soumis au réel	2,10%	19,6%	20%
Ventes d'étalons, de parts d'étalons en indivision, ou de poulinières à des non assujettis à la TVA (particuliers) ou à des exploitants soumis au forfait, destinés immédiatement, c'est-à-dire à l'issue de la vente, à la reproduction	2,10%	7%	10%
Vente de chevaux avec carrière mixte (étalons ou juments affectés à la fois à la course ou au sport et à la reproduction) à des non assujettis à la TVA (particuliers), à des exploitants soumis au forfait ainsi qu' à des assujettis à la TVA soumis au réel	7%	7 % sur la carrière reproducteur et 19,6 % sur la carrière coureur ou sportive)	7 % sur la carrière reproducteur et 19,6 % sur la carrière coureur ou sportive)
Vente de chevaux à des personnes non assujetties à la TVA (particuliers) ou à des exploitants soumis au forfait, destinés à la réalisation d'une activité agricole (labours, débardage...)	2,10%	7%	10%

1 : Franchise de TVA : S'applique à tout type d'entreprise qui en fait la demande, ne doit pas dépasser 32600€ pour les prestations de services. 81500€ pour les activités commerciales.



Blog.compta.com